

**Municipalité de
Lemieux
MRC de Bécancour
Province de Québec**

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **15 janvier 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :

- Règlement # **2023-10** modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2012-10

Le règlement vise à :

- retirer les commerces de produits agricoles de la ferme, sur le ferme, comme usage conditionnel.
2. Ce règlement a été approuvés par la MRC de Bécancour et est entré en vigueur le 21 mars 2024 date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal du 530, rue de l'Église durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Lemieux, le 26 mars 2024.



Caroline Simoneau,
Directrice générale et greffière-trésorière